



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FEVRIER 2010

POSITION POLITIQUE DE LA CRPM

ADRESSE DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

(Approuvée par le Bureau politique de la CRPM – 15/16 février 2010, Gijón, Asturias-Espagne)

LES REGIONS DANS LA FUTURE POLITIQUE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT : PREPARER LE DIALOGUE STRUCTURE 2010

1. Dès 2008, durant la phase de préparation de la Communication de la CE sur « Les autorités locales : des acteurs en faveur du développement », la CRPM avait insisté sur l'importance du rôle des Régions dans les politiques européennes de développement et la nécessité de prendre dument en compte les autorités régionales en tant que partenaires à part entière de ces politiques.
2. Aujourd'hui, les Régions saluent les efforts entrepris depuis la révision des accords de Cotonou en 2005 pour une meilleure prise en compte des Autorités Régionales et Locales (ARL) dans les politiques de développement européennes. Des avancées importantes ont vu le jour dans la reconnaissance des ARL dans ces politiques : la création d'un programme qui cible spécifiquement acteurs non étatiques et autorités locales (ANE-AL), l'accent placé sur la dimension territoriale de la coopération au développement lors de l'édition 2008 des Journées européennes du développement (JED), le lancement d'une charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, la création de PLATFORMA, la plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement dont la CRPM est un membre actif. D'autres initiatives sont à souligner telle que la tenue d'Assises européennes annuelles de la coopération décentralisée et la création à venir d'un portail électronique européen de la coopération décentralisée.
3. Cependant, la CRPM constate que ces efforts sont encore insuffisants pour une véritable prise en compte effective des Régions sur la scène globale et dans les politiques de développement. Il convient de poursuivre un travail de conviction et de preuve par l'exemple pour la mise en œuvre d'un partenariat avec les Etats et l'Union, partenariat où les Régions prendraient toute leur place. Ainsi, par exemple, malgré le précédent des JED 2008, il a été très compliqué de faire une place aux ARL durant les JED de 2009. La participation des Régions ne doit pas être un « événement » isolé, sans lien avec la politique de développement européenne dans sa globalité, mais un processus d'inclusion de long terme. Par ailleurs, si la CRPM salue chaleureusement le travail mené avec la DG Aidco au 1^{er} semestre 2009 destiné à mieux cibler le programme ANE-AL, elle rappelle que ces adaptations ont été nécessaire afin de mieux prendre en compte la réalité des ARL, notamment par rapport aux acteurs non étatiques, ceci démontrant que beaucoup reste à faire pour appréhender réellement les ARL et leur plus value pour le développement.
4. En cette période où s'initient les débats sur les prochaines orientations stratégiques de l'Union européenne, parmi lesquelles une nouvelle politique de développement, les Régions de la CRPM souhaitent rappeler l'importance d'assurer leur implication dans ces réflexions et les nouvelles pratiques qui en résulteront.
5. Dans ses premières réflexions sur la réforme du budget européen, la Commission européenne identifie trois axes prioritaires d'actions pour le futur : croissance et emplois durables, énergie et climat et l'Europe en

Adresse du Bureau politique de la CRPM

Les Régions dans la future politique européenne de développement: Préparer le dialogue structuré 2010

Réf : CRPMPPP090017 BO - Février 2010 - p. 1

tant qu'acteur mondial. Concernant ce dernier point, la CRPM ne peut que redire toute l'importance qu'elle accorde à cette vision, considérant que de nombreux défis se règlent aujourd'hui non plus uniquement sur les scènes régionales, nationales ou européennes mais également en portant les réflexions au niveau global. Les Régions plaident pour une Europe actrice de la globalisation, qui promeuve ses principes et ses valeurs et joue un rôle primordial dans la définition d'une nouvelle gouvernance globale plus durable et équitable.

6. Or, l'une des particularités et des forces de l'UE est justement sa gouvernance, son organisation interne, basée sur une participation des différents niveaux d'autorité publique et sur un partenariat réel entre ces niveaux. Cette dimension territoriale particulière à l'Europe doit impérativement être prise en compte, y compris dans les politiques extérieures de l'Union. Elle est un atout majeur qui a contribué au développement de l'Union européenne et de ses territoires. Elle doit également être utilisée comme un atout pour les actions de l'Europe à l'extérieur.

7. Dans ce cadre, les Régions souhaitent rappeler avec force certains principes politiques relatifs à la participation des Régions à la préparation de la future politique de développement européenne.

a. Au moment où le Traité de Lisbonne entre en vigueur et introduit les principes de cohésion territoriale et de subsidiarité y compris aux niveaux local et régional, reconnaissant ainsi l'importance de la participation des Régions à la définition des politiques européennes qui s'appliquent sur les territoires et alors que les organisations internationales, notamment l'OCDE, le PNUD ou la FAO, soulignent l'atout que représentent l'approche territoriale, **les Régions demandent une réelle participation du niveau régional dans les réflexions menées pour la définition d'une nouvelle politique extérieure pour l'Union européenne. Acteurs du développement, elles ne peuvent être exclues des nouvelles définition et principes qui vont définir les priorités à venir.**

b. Les Régions de la CRPM revendiquent une place réelle et conséquente dans les futures politiques de développement. Elles ne sont pas de simples exécutantes, qui viennent chercher auprès de l'UE des cofinancements pour des projets menés sans souci de cohérence et de respect des grands principes édictés par le Consensus européen de 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et renforcés par le Programme d'Action d'Accra qui reconnaît la participation des ARL. Elles représentent, au contraire, des partenaires à part entière de la politique de développement européenne, depuis sa définition jusqu'à son évaluation, en passant par sa mise en œuvre.

Elles œuvrent avec le souci de promouvoir une approche de l'aide qui contribue à l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation de cette aide, couplée au souci d'atteindre des résultats effectifs. Elles basent leurs actions sur les besoins identifiés auprès et avec leurs partenaires du sud. Pour cela, **elles considèrent qu'une approche centrée sur les territoires est nécessaire. Elles demandent que la réflexion soit encore approfondie sur ce point pour permettre de renforcer les outils existants dans ce sens et d'en mettre en place d'autres répondants à ce besoin.**

c. Elles saluent la décision de la Commission européenne de lancer un dialogue structuré en 2010, pour mettre en débat la future politique de développement européenne et ses instruments, et mieux y intégrer les engagements pris par l'Union européenne sur la scène internationale. Elles notent que la Commission s'est engagée à intégrer, outre le Parlement et les Etats membres, les ARL dans ce débat. **Elles demandent à la Commission que cette participation soit réelle et organisée de manière à pouvoir peser sur les débats et décisions à venir.**

d. Elles précisent par ailleurs, qu'il s'agit bien d'appréhender les politiques européennes de développement **dans leur ensemble**, sans se limiter à l'instrument de coopération au développement et au programme ANE-AL. Les Régions n'entendent donc pas limiter leurs propositions à un programme spécifique aux ARL, mais comptent apporter **leur vision générale et promouvoir le rôle des ARL pour un développement durable et équitable.**

e. Les Régions de la CRPM attirent l'attention sur **l'intérêt d'envisager, autant que faire se peut, la coopération au développement dans une dimension trilatérale, notamment sud-sud-nord**, de manière à s'associer à quelques grands pays émergents, à accroître l'effet de levier et à ébaucher un espace de solidarité mieux intégré.